



Renseignement

BASTIA

☎ 04 95 31 36 41

CORTE

CORTI

☎ 04 95 46 29 27

L'ILE ROUSSE

L'ISULA

☎ 04 95 60 01 69

CALVI

☎ 04 95 65 47 38

GHISONACCIA

A GHISUNACCIA

☎ 04 95 56 07 50

AJACCIO

AIACCIU

☎ 04 95 10 64 00

PORTO-VECCHIO

PORTIVECHJU

☎ 04 95 70 42 39

PROPRIANO

PRUPIÀ

☎ 04 95 76 39 72

Chaque candidat est « acteur » de sa formation :

- il s'investit personnellement pour atteindre son objectif,
- il est autonome dans l'organisation de son travail,
- il s'implique dans le travail de groupe,
- il prend la parole et se positionne dans les différents thèmes abordés,
- il participe aux recherches, débats, exposés, mises en situation,
- il fournit un travail sérieux et régulier.

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PUBLIC

Chargés de prévention – sécurité ; Directeurs, responsables ou membres de l'encadrement ou membres de CHSCT.

OBJECTIFS

Être en mesure de connaître le cadre juridique et institutionnel en matière de risques professionnels et les responsabilités civiles et pénales encourues quelque soit son niveau au sein de la hiérarchie de l'établissement

PROGRAMME

Durée : 2 jours (14 heures)

Participants : 12 maximum

1. Historique et évolution du droit de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail
2. Rôle majeur du droit communautaire dans le domaine de la prévention du risque professionnel
3. Comment se repérer dans un code et comment trouver rapidement un article.
4. Responsabilité civile et pénale
 - a. de l'employeur
 - b. des salariés
5. Les principes de délégations en matière de santé et sécurité au travail
6. Les textes applicables et l'organisation judiciaire
7. Le droit de la sécurité sociale applicable aux accidents du travail, de trajet, de missions et de maladies professionnelles.
8. La faute inexcusable

COMPÉTENCES VISÉES

Approcher les risques professionnels par le biais des différents codes (civil, pénal, de la sécurité sociale)